



Mieux mesurer la diversité des formes d'emploi

Emplois stables ou précaires, emplois en réseaux, situations de multi-activité, « faux indépendants », « économie collaborative » ... : les mutations de l'emploi sont au cœur du débat social. Le groupe de travail « Diversité des formes d'emploi » qui s'est réuni de 2015 à 2016 sous la présidence de Bernard Gazier a présenté son rapport le 30 juin 2016 au bureau du Cnis.

Ce rapport dresse un panorama exhaustif du dispositif statistique sur le sujet dans notre pays. Quoique riche et diversifié, ce dispositif doit être actualisé et amélioré tant en ce qui concerne la couverture de la variété des formes et modalités d'emploi que du point de vue de sa cohérence d'ensemble. Le rapport formule une soixantaine de propositions en ce sens.

Les principales améliorations suggérées peuvent être regroupées selon trois axes :

[Assurer la cohérence entre les différentes sources et veiller à l'articulation entre la déclaration sociale nominative \(DSN\) et l'enquête Emploi](#)

L'enquête Emploi est la seule source fournissant un panorama d'ensemble des formes d'emplois fondé sur les concepts d'activité et d'emploi définis par le Bureau International du Travail. Le suivi des niveaux d'emploi est par ailleurs assuré à partir de sources d'origine administrative, sur le champ de salariés ou des non-salariés ou sur des champs plus restreints de sous-populations spécifiques. La cohérence entre ces différentes sources doit être améliorée. Cela passe en particulier par la rénovation des nomenclatures retenues pour la diffusion des statistiques sur les formes d'emploi.

L'arrivée de la Déclaration sociale nominative (DSN) ouvre par ailleurs de nouvelles perspectives pour la connaissance des formes d'emploi salarié. Il conviendra cependant d'être vigilant sur la qualité des données issues de cette nouvelle déclaration, en particulier celles concernant les contrats courts. Il faudra également assurer l'articulation des statistiques permises par cette nouvelle source avec celles issues de l'enquête Emploi.

[Développer la connaissance des formes d'emploi médiatisées par des tiers comme les plateformes ou les emplois de services à la personne](#)

Parmi les formes d'emploi faisant intervenir une tierce partie dans la relation entre l'employé et l'employeur, l'intérim est la mieux identifiée et la mieux suivie. Mais d'autres formes d'emploi de ce type, numériquement importantes, comme les emplois de services à la personne ou la sous-traitance sur site, sont moins bien identifiées ou, comme les stages rémunérés, mal mesurées. On estime actuellement que plus de 2 millions d'emplois font intervenir des tiers, alors que par ailleurs les nouvelles formes d'emploi développées dans le cadre des plates-formes numériques seraient encore en deçà des 100 000 emplois. Sont concernés à la fois des salariés et des non-salariés, qui sont alors souvent économiquement dépendants. Un questionnement spécifique apparaît nécessaire pour assurer la connaissance statistique actuellement lacunaire de ces formes d'emploi.

[Prendre en compte l'ensemble des revenus mais aussi les trajectoires individuelles afin de mieux appréhender le lien entre formes d'emploi et précarité](#)

Appréhender de façon pertinente le lien entre précarité et formes d'emploi nécessite d'aller au-delà du seul type de contrat. Il est d'abord nécessaire de prendre en compte les diverses sources de revenus, autres que les revenus d'activité, comme les allocations chômage ou certains minima sociaux avec lesquels ces derniers peuvent être cumulés. Il est ensuite nécessaire de tenir compte du caractère contraint ou non de la situation d'emploi. Les revenus comme l'insertion sur le marché du travail doivent enfin être appréciés de façon dynamique à travers les trajectoires individuelles.

Ces thématiques restent trop peu explorées. L'enrichissement récent de l'EDP (échantillon démographique permanent) avec les données d'emploi salarié du panel DADS, à compléter avec les données du futur panel non-salarié, offre au service statistique public et aux chercheurs une nouvelle source de données afin de produire des statistiques et des études permettant au débat public de gagner en pertinence.

Retrouvez le rapport sur : <http://www.cnis.fr>

Contact presse : Dominique Allain (01 41 17 66 32, secretariat-general@cnis.fr)

Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) assure la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique.
--